

# GE\_GERICHTE 4A\_189/2022 vom 22. Mai 2024

GE Cour de justice, 2024-05-22, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_4A\\_189\\_2022](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_189_2022)

FR: GE\_GERICHTE 4A\_189/2022 du 22 mai 2024

IT: GE\_GERICHTE 4A\_189/2022 del 22 maggio 2024

## Regeste

Résumé: RESILIATION - PROCEDURE - NOTION DE PROTECTION CONTRE LES CONGES - BAIL RESILIE PAR LE LOCATAIRE L'art. 243 al. 2 let. c CPC prévoit notamment que la procédure simplifiée s'applique aux litiges portant sur des baux à loyer ou à ferme d'habitations et de locaux commerciaux en ce qui concerne la protection contre les congés. La notion de « protection contre les congés » s'applique de manière large ; toutefois, elle ne s'applique pas aux litiges faisant suite à une résiliation lorsque celle-ci émane du locataire lui-même, que le bail soit de durée déterminée ou indéterminée. En effet, dans ce cas, il ne s'agit pas pour le locataire d'obtenir une protection contre le congé (car il n'est pas exposé au risque de devoir quitter les locaux loués contre son gré dans un avenir proche ou plus lointain).

## Volltext

Résumé: RESILIATION - PROCEDURE - NOTION DE PROTECTION CONTRE LES CONGES - BAIL RESILIE PAR LE LOCATAIRE L'art. 243 al. 2 let. c CPC prévoit notamment que la procédure simplifiée s'applique aux litiges portant sur des baux à loyer ou à ferme d'habitations et de locaux commerciaux en ce qui concerne la protection contre les congés. La notion de « protection contre les congés » s'applique de manière large ; toutefois, elle ne s'applique pas aux litiges faisant suite à une résiliation lorsque celle-ci émane du locataire lui-même, que le bail soit de durée déterminée ou indéterminée. En effet, dans ce cas, il ne s'agit pas pour le locataire d'obtenir une protection contre le congé (car il n'est pas exposé au risque de devoir quitter les locaux loués contre son gré dans un avenir proche ou plus lointain).

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;TYPE DE PROCÉDURE;PROTECTION CONTRE LES CONGÉS

Normes: Normes: CPC.243.al2.letc

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.